

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 appelle à déployer davantage d'efforts en vue de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Ceux-ci permettront d'atteindre la cible des objectifs de développement durable concernant la réduction de 30 % de la mortalité prématurée due aux maladies non transmissibles d'ici 2030.

La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac est l'outil le plus puissant existant à l'heure actuelle pour contrer les effets négatifs du tabac sur le développement. Elle contient des mesures de réduction de l'offre et de la demande de tabac. En particulier, l'article 6 de la Convention-cadre encourage la mise en place de mesures financières et fiscales visant à réduire la demande de tabac. Ces dernières incluent des augmentations fiscales conduisant à une hausse des prix de vente des produits du tabac, et l'interdiction ou la restriction de la vente de produits du tabac en franchise de droits et de taxes.

Conformément à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, l'OMS a introduit les mesures MPOWER en 2008, qui constituent un ensemble de six mesures à fort impact ayant un bon rapport coût-efficacité visant à aider les pays à réduire la demande de tabac. Ces mesures impliquent :

de surveiller la consommation de tabac et les politiques de prévention

de protéger la population contre la fumée du tabac

d'offrir une aide à ceux qui veulent arrêter le tabac

de mettre en garde contre les méfaits du tabagisme

de faire respecter l'interdiction de la publicité en faveur du tabac, de la promotion et du parrainage

d'augmenter les taxes sur le tabac.

L'augmentation fiscale et financière sur le tabac est reconnue comme l'une des mesures antitabac les plus efficaces à laquelle les pays peuvent recourir pour s'attaquer aux différents problèmes de développement, et pourtant elle est l'une des moins utilisées. Une augmentation des recettes provenant de la taxe sur le tabac permettra d'intensifier la mobilisation de ressources domestiques, et de créer l'environnement fiscal nécessaire aux pays en vue du respect des priorités de développement fixées par le programme à l'horizon 2030.

Il est essentiel que les mesures de lutte antitabac parviennent jusqu'à ceux qui sont le plus touchés par le tabagisme. En augmentant les prix, la taxation protège les personnes démunies de l'exposition à un produit mortel et à l'origine de maladies. La taxation est en réalité le moyen le plus efficace de pousser les consommateurs de tabac à renoncer au tabac, plus spécialement dans les pays à revenu faible et intermédiaire. La taxation du tabac réduit également l'exposition à la fumée du tabac pour les non-fumeurs, notamment les femmes et les enfants.

Des mesures existent également pour contrôler l'offre de tabac. Le Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac de la Convention-cadre pour la lutte antitabac est l'instrument politique clé pour réduire la consommation de tabac ainsi que minimiser ses conséquences sanitaires et économiques. D'autres mesures, telles que le soutien d'alternatives viables à la production du tabac, et la restriction de l'accès des enfants et des jeunes aux produits du tabac, sont efficaces, notamment dans le cadre d'une stratégie globale de réduction de la consommation de tabac.

Sunday 28th of April 2024 02:56:20 AM